



CONSULTATION DE PRESTATIONS DE SERVICES CÔTE D'AZUR FRANCE TOURISME

CONCEPTION DU STAND CÔTE D'AZUR FRANCE

SALON PARIS RANDOS NATURE – 30 JANVIER AU 1^{er} MARS 2026

Consultation n°	2025 MKOFF 05
Procédure	Demande de devis valant lettre de consultation et descriptif technique Procédure allégée jusqu'à 40 000 € HT (conformément à l'article L. 3 - inférieure au seuil des procédures MAPA - Code de la commande publique)

1. Commanditaire et objet de la consultation
2. Prestations attendues
3. Déroulement de la consultation et Critères de sélection de l'agence
4. Renseignements et Ressources complémentaires
5. Voies de délais de recours

Date de la demande : 4 novembre 2025

Date de clôture de remise des offres : 28 novembre 2025 à 16h00

1. COMMANDITAIRE ET OBJET DE LA CONSULTATION

Le commanditaire de cette consultation est Côte d'Azur France Tourisme (Association loi 1901 – N° de Siret : 300 243 490 00053), situé au 455, Promenade des Anglais – CS 53126 – Bâtiment Horizon – 06203 Nice Cedex 3. L'organisme est présidé par délégation par Alexandra BORCHIO FONTIMP et dirigé par Claire BEHAR, Directrice générale.

Côte d'Azur France Tourisme a pour mission la préparation et la mise en œuvre de la stratégie de développement et de marketing de la destination #CotedAzurFrance sur le territoire national et à l'International. Conformément à son plan d'actions, Côte d'Azur France Tourisme déploie chaque année une centaine d'actions à destination des clientèles touristiques française et étrangère (opérations BtoC sous forme digitale ou via des salons grand public) et des professionnels du tourisme de type tour-opérateurs, agences de voyage, presse spécialisée (opérations BtoB).



Dans le cadre de sa stratégie de promotion vers le grand public, Côte d'Azur France Tourisme participe en 2026 au salon affinitaire autour de la thématique nature, randonnée, trail : Salon Paris Randos Nature, du 30 janvier au 1^{er} février 2026.

2. PRESTATIONS ATTENDUES

Côte d'Azur France Tourisme lance une consultation auprès d'agences spécialisées dans le design d'espace afin de sélectionner un décorateur qui aura en charge tous les aspects liés à la conception, à l'aménagement, à la signalétique, au montage et démontage du stand « Côte d'Azur France » pour le salon indiqué.

Positionnement

Il s'agira de mettre en avant une image dynamique et sportive de la destination Côte d'Azur, riche en contrastes, entre mer et montagne.

La priorité sera donnée aux visuels rétroéclairés représentant la thématique nature, plus particulièrement les activités de randonnée et de trail.

L'originalité et la modernité du stand sont les maîtres mots.

L'ensemble du stand devra respecter le code de marque Côte d'Azur France (disponible sur demande).

Organisation générale et prestations attendues

Cibles : visiteurs grand public

Appellation du stand : Côte d'Azur France.

Superficie du stand : 27m².

Configuration technique : stand en linéaire avec 2 côtés ouverts (modules de 3 m x 3 m).

Le stand devra être le plus aéré possible, sans cloison interne, bien éclairé et très fonctionnel.

Il devra intégrer une structure servant de réserve (local technique et de stockage), avec étagères pour stockage documentation et patères.

Il faudra prévoir l'intégration d'un écran et d'un revêtement pour le sol.

Le stand de 27 m² sera organisé autour de 8 comptoirs (en cours de confirmation) dont :

- Conseil Départemental des Alpes-Maritimes / Côte d'Azur France Tourisme
- Pays de Grasse
- Valberg
- Mercantour Ecotourisme
- Nice Côte d'Azur
- OTI CASA Villages et Vallées d'Azur
- 1 autre partenaire en attente

Chaque exposant devra disposer d'un espace d'information (comptoir) avec une identification, 1 assise.

Signalétique

2 niveaux de signalétique sont requis

- Une signalétique générale « CÔTE D'AZUR FRANCE ». Cette signalétique a pour objectif d'identifier le stand de loin. Elle sera située en hauteur, visible de loin à l'avant du stand (type ballon gonflable, panneau rétroéclairé ou autre).
- Une signalétique exposant. Cette signalétique reprendra le nom et le logo de chacun des exposants. Elle se situera plutôt sur l'avant des comptoirs (panneau rétroéclairé sur chaque banque). Toute proposition innovante et originale de « comptoir » sera la bienvenue.

3. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION & CRITERES DE SELECTION DE L'AGENCE

Dossier de candidature et pièces à remettre à Côte d'Azur France Tourisme

La présente consultation est mise à disposition à compter du 4 novembre 2025.

La clôture de remise des offres est fixée au : 28 novembre 2025 à 16h00.

Mode de transmission : envoi par courriel (uniquement) avec pièces jointes et si besoin un lien de téléchargement complémentaire pour les fichiers trop volumineux.

Chaque dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments détaillés ci-après.

Documents techniques :

- Une présentation de la société et de ses références.
- Un devis chiffré et détaillé du programme, tous frais « annexes » inclus (prix détaillé TTC poste par poste + cible / cible).
- Une note de description de la méthodologie proposée en respectant le phasage et les objectifs décrits. Le décorateur prévoira un technicien sur place le premier jour de l'événement.
- Le décorateur devra impérativement fournir un BAT complet sous forme d'une maquette du stand et/ou de chaque stand avec les visuels fournis par Côte d'Azur France Tourisme.

Documents administratifs :

- Un extrait Kbis de moins de 3 mois
- Attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle sur l'année en cours.
- Attestation de vigilance (sociale) et attestation de régularité fiscale de moins de 3 mois.
- Fournir la Déclaration DC4 si appel à la sous-traitance
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » par la société

Les dossiers de candidature seront à transmettre à Côte d'Azur France Tourisme, à l'attention de :

Manuel HARBRETEAU, Responsable du Pôle Observation, Prospective & Marketing de l'Offre

Tél. 04 93 37 79 87 – Port. 06 81 92 43 45 - m.harbreteau@cotedazurfrance.fr

Les plateformes par liens de téléchargement acceptées sont : <https://wetransfer.com/>, <https://fromsmash.com/> ou <https://filevert.fr/>.

Un accusé réception vous sera adressé en retour suite à votre envoi.

Critères d'attribution

Une grille d'évaluation, basée sur les éléments décrits ci-dessous, servira d'outil d'analyse et de sélection des propositions. Côte d'Azur France Tourisme retiendra la proposition la plus avantageuse économiquement et appréciée en fonction des critères et pondérations suivants :

Liste des critères (total : 20 points)	Description
<i>Créativité, respect du cahier des charges</i> 7.5 points.	Pertinence et cohérence du projet. Supports adaptés à la destination (maquette visuelle indispensable). Choix des matériaux utilisés. Intégration.
<i>Prix de la prestation et délais de réalisation</i> 7.5 points.	Décomposition du prix global faisant apparaître les différents éléments. Délai de réalisation du stand pour réception au plus tard à 16h la veille des salons afin de permettre la bonne installation des exposants. Présence sur place du décorateur pour remise du stand le jour de l'installation.
<i>Références et compositions du décorateur</i> 5 points.	Organisation générale et les moyens en personnel, démontrant sa capacité et son expertise à faire aboutir ce projet. Engagement RSE et développement durable.

Côte d'Azur France Tourisme se réserve le droit d'apporter au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la réception des offres un complément ou une modification du dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier complété ou modifié, selon un nouveau délai défini et accordé par Côte d'Azur France Tourisme.

Coût prévisionnel et modalités de paiement

Budget prévisionnel indicatif à la prestation de conception et de décoration du stand : fourchette comprise entre 370 et 500 euros HT / m².

Le paiement sera effectué par Côte d'Azur France Tourisme par virement sur présentation de la facture.

Le délai global de paiement est de 30 jours fin de mois à compter de la réception de la facture.



4. RENSEIGNEMENTS ET RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

Site officiel de la destination Côte d'Azur France : cotedazurfrance.fr

Site officiel de la marque Côte d'Azur France : www.marque-cotedazurfrance.com

Médiathèque Côte d'Azur France : mediatheque.cotedazurfrance.fr

5. VOIES DE DELAIS DE RECOURS

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.
-

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Nice - 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 NICE CEDEX 1

Tél. 04 89 97 86 00 - greffe.ta-nice@juradm.fr

Site internet : nice.tribunal-administratif.f

